

LOI N° 2016/008 DU 12 JUIL 2016

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A
RATIFIER L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT, ADOPTE A
PARIS LE 12 DECEMBRE 2015 ET SIGNE A NEW YORK LE 22
AVRIL 2016**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
COPIE CERTIFIEE CONFORME

***Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :***

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord de Paris sur le climat, adopté à Paris le 12 décembre 2015 et signé à New York le 22 avril 2016.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 12 JUIL 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA